

Fiche stratégies d'adaptation du secteur côtier béninois aux impacts des changements climatiques

. Stratégies et mesures d'adaptation du littoral aux changements climatiques

Le littoral côtier du Bénin est un espace riche en diversités spécifiques avec un potentiel touristique et économique très élevé. Cependant, il est sous la menace permanente de disparition due, en partie, aux effets néfastes des changements climatiques, ce qui compromet son utilité pour les Communes. Pour en tirer profit, les Communes doivent développer des stratégies et mesures d'adaptation face aux changements climatiques. Ainsi, trois mesures d'adaptation sont proposées dans la deuxième communication nationale sur les changements climatiques. Il s'agit de :

- la protection de la côte contre l'élévation du niveau de la mer ;
- la gestion des inondations ;
- des aménagements hydro-agricoles et aquacoles.

Option de protection de la côte béninoise

Cette option vise à prendre divers types de mesure de défense des zones vulnérables, des activités économiques et des ressources naturelles. Les mesures de protection de la côte préconisées ici visent à renforcer ces ouvrages (épis en cours de construction), en cas d'élévation du niveau de la Mer. Il s'agit de :

- la mise en place d'un dispositif de veille capable de fournir en permanence des informations sur l'état et l'évolution des paramètres océanographiques, aux fins d'avis et d'alerte en cas de situation critique ;
- la construction d'ouvrages longitudinaux et de murs de retenue pour assurer la protection des terres contre l'effet direct des vagues et des vents violents ;
- les barrières à l'intrusion d'eau salée dans les eaux de surface (protection des écosystèmes) ;
- l'érection de digues et murs de protection, ouvrages surélevés ou murs destinés à protéger contre l'inondation ;

Option Gestion des inondations

La gestion des inondations passe par :

- la mise en place d'un système de prévision opérationnel et d'alerte aux inondations ;
- la lutte contre l'occupation anarchique des zones humides, à travers notamment une sensibilisation plus accrue et la prise de mesures juridiquement contraignantes.
- la cartographie des zones inondables et donc non habitables dont notamment les exutoires naturels de l'eau, et le dégagement de ces zones.
- l'élaboration de Schémas Directeurs d'Aménagement des Communes (SDAC) et leur mise en œuvre par un contrôle vigilant de l'occupation des sols
- l'élaboration de plan de contingence par les communes et leur mise en œuvre. Certaines communes ont déjà établi leurs plans de contingence, comme l'ont fait les communes de Bopa ou de Zgnanado.
- L'élaboration, par les communes concernés, des plans de contingence et leur mise en application,
- la mise en application du plan de gestion intégrée des inondations, comportant des actions immédiates, à moyen et long terme.

Option Aménagement hydro-agricole et aquacole

Les Communes doivent pouvoir faire preuve d'anticipation et d'ingéniosité à travers une planification bien réfléchie. Les aménagements suivants peuvent être entrepris afin de bien collaborer et profiter des risques climatiques qui menacent la vie en ville. Il s'agit de :

- l'élaboration et la mise en œuvre de plans participatifs d'aménagement du littoral, intégrant les vastes étendues de plans d'eau créés suite au dragage des marécages des plaines côtières ;

- la création de bassin de rétention des eaux pour stocker en amont des villes les volumes d'eau liées à des pluies abondantes et d'éviter que tous les volumes d'eau de pluie ne s'écoulent vers les ouvrages d'assainissement au même moment. Ces espaces peuvent être créés en respectant les exutoires naturels de l'eau (la topographie de la ville) ;
- la réalisation de retenues d'eau à des endroits stratégiques de la ville afin de mobiliser les eaux de surface à des fins d'agriculture urbaine et diminuer les volumes d'eau dans le réseau d'eau pluviale et réduire le débit de pointe. Ces retenues d'eau peuvent également servir à l'aquaculture et à d'autres usages domestiques ;
- l'aménagement des bas-fonds et des bassins versants au moyen de techniques/technologies appropriées.

Si de telles mesures sont souhaitables, des précautions doivent être prises pour que leur mise en œuvre n'occasionne pas d'autres risques.

Précautions pour que les mesures et stratégies d'adaptation soient durables

Faire une évaluation sociale et environnementale des mesures

Pour éviter que la mise en œuvre des mesures de protection du littoral contre les effets des changements climatiques entraîne d'autres dommages à l'environnement dans nos Communes, il faut entreprendre systématiquement une évaluation environnementale et sociale de ces mesures avant leur implémentation.

- analyser les répercussions des options de gestion des inondations sur les déplacements des populations des zones particulièrement vulnérables (exutoires naturels notamment) afin de cerner et anticiper les impacts sur les modes de vie et les réformes à mettre en œuvre par les institutions en charge de la gestion des inondations ;
- évaluer et anticiper les problèmes fonciers dont l'expropriation et/ou la relocalisation des propriétaires terriens et la surenchère des domaines que pourrait engendrer la mise en œuvre de la stratégie d'aménagement des bas-fonds et des bassins versants.

Agir à la bonne échelle

Agir à la bonne échelle est aussi un élément important. Il faut noter que la protection d'une frange du littoral par la création d'un épi déplace le courant marin et entraîne une plus grande érosion sur la bande littorale située à l'Est de l'épi. C'est pourquoi l'érosion côtière doit être abordée dans une dimension régionale, parce que les efforts d'un pays pour réduire l'érosion risquent de l'aggraver ailleurs. En outre, les fonds requis pour lutter contre l'érosion sont bien supérieurs aux financements auxquels chaque pays peut avoir accès individuellement. En collaborant et en coordonnant leur action sur le plan politique et technique, les pays seront plus en mesure de gérer les zones les plus touchées par l'érosion, et de préserver les bienfaits qu'un écosystème côtier sain procure à la population et à l'économie d'un pays.

Fort de ce constat, la Banque Mondiale a approuvé le 9 avril 2018 un montant total de 210 millions de dollars (environ 120 milliards de F CFA) pour aider le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Mauritanie, Sao Tomé et Principe, le Sénégal et le Togo à mettre en œuvre des mesures de lutte contre l'érosion côtière : le West Africa Coastal Areas Resilience Investment Project (WACA).

Dans le cadre de ce projet régional, 56 millions de dollars sont alloués au Bénin. Voir le site en français du WACA : <http://www.banquemondiale.org/fr/programs/west-africa-coastal-areas-management-program>

Pour en savoir plus consulter :

Gérer les risques côtiers en Afrique de l'Ouest, une étude de la Banque Mondiale :

<http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/332791467990948723/pdf/101185-FRENCH-PUBLIC-WACA-KS3-G%C3%A9rer-les-risques-c%C3%B4tiers-Avril-2016.pdf>

Généralités :

La deuxième communication nationale sur les changements climatiques :

<https://unfccc.int/resource/docs/natc/bennc2f.pdf>

un document de la fondation Konrad Adenauer sur les enjeux des changements climatiques

https://www.researchgate.net/publication/287196158_Les_enjeux_du_changement_climatique_au_Benin